

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**Séance du jeudi 02 mars 2023**

Date de la convocation : 17/02/2023

*Le jeudi 02 mars 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,*

**En exercice :** 19

**Présents :** 12

**Votants :**

**Pour :**

**Contre :**

**Présents :** Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

**Représentés :**

**Excusés :** Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Julie DELES, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Fabienne PUCHERAL  
MOLINES

**Délibération n°DE\_2023\_009 - Objet : Projet Mairie : délibération pour acter la lancement d'un recrutement pour un prestataire en maîtrise d'ouvrage déléguée**

Conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère en tant que maître d'ouvrage s'est assuré de la faisabilité, de l'opportunité de l'opération de réhabilitation et d'aménagement de la mairie et de la détermination de la localisation sur le territoire de la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère.

VU la délibération DE\_2022\_085 autorisant le projet de création de maison du Mont Lozère,

Le maire expose :

Par délibération n° DE\_2022\_085, le conseil municipal a validé le programme et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle du projet de réhabilitation et d'aménagement de la mairie.

Sur la base du programme de ce projet il est proposé de confier à un prestataire un mandat de maîtrise d'ouvrage délégué conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 régissant les relations entre mandant et mandataire, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération concernée par le mandat est de 471 039 € HT (+ chauffage), soit 565 246,80 € TTC.

Il est proposé au conseil de :

- Acter le principe d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée
- Autoriser le maire à lancer une consultation pour le recrutement d'un prestataire pour la maîtrise d'ouvrage déléguée
- Autoriser le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de cette délibération

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Stéphane Maurin

RF  
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 14/03/2023  
048-200057594-DE\_2023\_009-DE

